

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 26 septembre 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2  
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3  
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Absents: Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4

Les membres présents forment le quorum.

**1.- Ouverture de la séance**

204-2023 La séance est ouverte à 18h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier adjoint, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

**2.- Adoption de l'ordre du jour**

205-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour en le laissant ouvert;

- 1.- Ouverture de la séance tenue
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Engagement d'un employé temporaire au poste d'adjointe administratif
- 4.- Fermeture des bureaux administratifs
- 5.- Modification au contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour une période interminée.
- 6.- Période de questions
- 7.- Clôture de la séance

**3.- Engagement d'un employé temporaire au poste d'adjointe administratif.**

206-2023 CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie précipitamment de l'adjointe administrative pour une période d'environ 12 semaines;

CONSIDÉRANT que la municipalité est toujours en recherche d'un greffier-trésorier adjoint;

CONSDÉRANT que le Conseil désire garder un service aux citoyens au moins deux jours par semaine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Philippe Deschesnes, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale à engager une ressource temporaire selon les

besoins.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **4.- Fermeture des bureaux administratifs**

207-2023

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie précipitamment de l'adjointe administrative pour une période d'environ 12 semaines;

CONSIDÉRANT que la municipalité est toujours en recherche d'un greffier-trésorier adjoint;

CONSDÉRANT que le Conseil désire garder un service aux citoyens au moins deux jours par semaine;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Pascal Trudel, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand modifie l'horaire de bureau administratif pour ouvrir les bureaux les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **5.- Modification au contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour une période interminée.**

209-2023

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie précipitamment de l'adjointe administrative pour une période d'environ 12 semaines ;

CONSIDÉRANT que le manque de personnel présentement ;

CONSIDÉRANT les dossiers à traiter avant la fin d'année ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Pascal Trudel appuyé par Philippe Deschesnes et il est résolu

- QUE ce Conseil autorise la modification temporaire du nombre d'heures passant de 25 heures semaines à 40 semaines ;
- QUE la modification des heures soit rétroactive au 16 septembre 2023 ;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **6.- Période de questions**

#### **7.- Clôture de la séance**

210-2023

L'ordre du jour étant épuisé Pascal Trudel propose, appuyé par Carine Dubé et il est résolu de clôturer la séance à 18h03.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilyn Gélina, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal  
comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse